

POLITIQUE RELATIVE AUX CATÉGORIES DE COMPÉTITION « FEMME » ET « OUVERTE »

1. PRÉAMBULE

Triathlon Québec est la fédération sportive officielle mandatée par le gouvernement du Québec pour promouvoir, développer et encadrer le triathlon et ses disciplines associées dans un environnement sécuritaire, respectueux et inclusif.

Consciente de la diversité des parcours, des identités et des réalités vécues par les personnes qui pratiquent le triathlon, Triathlon Québec reconnaît l'importance de mettre en place des règles claires, équitables et accessibles concernant les catégories de participation, tout en favorisant la compréhension et l'adhésion du grand public.

La présente politique vise à encadrer l'utilisation des catégories « Femme » et « Ouverte » au sein des compétitions sanctionnées par Triathlon Québec, sur la base du principe d'autodéclaration.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La présente politique a pour objectifs de :

- assurer un cadre clair et uniforme pour l'inscription dans les catégories « Femme » et « Ouverte » ;
- favoriser l'inclusion et la participation des personnes trans et non binaires, sans créer de barrières supplémentaires à la pratique sportive ;
- préserver l'équité sportive dans un contexte majoritairement récréatif et participatif ;
- réduire les interprétations au cas par cas et les situations ambiguës pour les participant-es, les bénévoles et les officiel·les ;
- soutenir un climat respectueux, sécuritaire et exempt de discrimination.

3. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à :

- toutes les compétitions sanctionnées par Triathlon Québec;
- toutes les personnes participantes, membres ou non membres de Triathlon Québec;

- tous les processus d'inscription liés aux événements relevant de la Fédération.

Elle ne se substitue pas aux règlements d'organismes nationaux ou internationaux pouvant s'appliquer à certaines compétitions de haut niveau.

4. DÉFINITIONS

- Autodéclaration : Processus par lequel une personne indique elle-même la catégorie dans laquelle elle souhaite participer, sans exigence de preuve médicale, légale ou administrative.
- Catégorie « Femme » : Catégorie réservée aux personnes qui s'identifient comme femmes, incluant les femmes cisgenres et les femmes transgenres.
- Catégorie « Ouverte » : Catégorie accessible à toute personne, peu importe son genre ou son identité de genre.

5. PRINCIPES DIRECTEURS

La politique repose sur les principes suivants :

- Respect de l'identité de genre : chaque personne est reconnue comme l'experte de sa propre identité.
- Bonne foi : Triathlon Québec présume de la bonne foi des personnes participantes lors de leur inscription.
- Équité et accessibilité : les règles visent à favoriser la participation tout en tenant compte des réalités sportives.
- Simplicité administrative : les catégories reposent sur des règles claires, applicables et compréhensibles.
- Sécurité et dignité : aucune personne ne doit être contrainte de divulguer des informations personnelles ou médicales pour participer.

6. ENCADREMENT DES CATÉGORIES

6.1 CATÉGORIE « FEMME »

- Toute personne qui s'identifie comme femme, qu'elle soit cisgenre ou transgenre, est admissible à la catégorie « Femme ».
- L'inscription dans cette catégorie repose exclusivement sur l'autodéclaration.

6.2 CATÉGORIE « OUVERTE »

- La catégorie « Ouverte » est accessible à toute personne, indépendamment de son sexe ou de son identité de genre.
- Cette catégorie remplace la catégorie historiquement désignée comme « homme ».
- Les femmes (cis ou trans) ainsi que les personnes non binaires peuvent également choisir de s’y inscrire.

6.3 PERSONNES NON BINAIRES OU EN DÉBUT DE TRANSITION

- Les personnes non binaires ainsi que les personnes trans en début de transition sont invitées à choisir la catégorie qui leur semble le plus juste.
- Triathlon Québec fait confiance à leur jugement et à leur bonne foi.

7. ABSENCE DE CRITÈRES MÉDICAUX OU LÉGAUX

- Aucune exigence relative au taux de testostérone, à un traitement hormonal, à une chirurgie ou à un statut légal n’est requise pour l’inscription dans une catégorie.
- Triathlon Québec ne procède à aucune vérification médicale ou administrative liée au genre.

8. PRÉVENTION DES ABUS ET SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

- Toute situation d’abus manifeste ou de fraude avérée pourra être analysée après l’événement.
- Les décisions prises doivent être basées sur des faits avérés et conformes aux valeurs de la Fédération.
- Comme pour toute autre forme de fraude sportive (âge, dopage, etc.), Triathlon Québec se réserve le droit de disqualifier la performance après la course en cas d’abus ou d’erreur avérés.

9. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Afin de faciliter la compréhension de ces catégories, Triathlon Québec s’engage à mettre à la disposition du public une explication claire des catégories « Femme » et « Ouverte ».